

Article 2 :

Les autorités académiques accompagnent la réalisation de ces objectifs qui devront être mis en œuvre en premier lieu dans le cadre de la dotation globale attribuée. Les moyens horaires, les ressources humaines, financières et de formation seront mobilisés en ce sens.

Le projet d'établissement sera annexé au présent contrat.

Article 3 : Evaluation et régulation de l'action

Tout au long des 4 années de mise en œuvre, l'efficacité de l'ensemble du dispositif, les résultats obtenus au regard des objectifs retenus, la pertinence des actions identifiées feront l'objet d'un examen en conseil pédagogique.

Le cas échéant, la proposition de révision des objectifs retenus sera soumise au conseil d'administration de l'établissement avec transmission aux autorités académiques.

Dans tous les cas, un bilan annuel des actions menées sera réalisé au regard des indicateurs retenus et présenté au conseil d'administration.

Article 4 : Durée du contrat

Le présent contrat est conclu pour une durée de quatre ans, s'achevant au 30 juin 2016. Il prend effet à compter de sa date de signature. Le cas échéant, il pourra faire l'objet d'un avenant.

Transmis à la collectivité territoriale le :

Voté au CA le :

Fait à Nancy le,

Le Recteur
De l'Académie de Nancy-Metz

Le Directeur Académique
Des Services de l'Education Nationale
Directeur des Services Départementaux
De l'Education National

Le Chef d'Etablissement



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE



Lycée Louis Casimir TEYSSIER
57 BITCHE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Contrat d'objectifs

entre

L'Académie de Nancy-Metz, représentée par Madame Béatrice GILLE, Rectrice d'Académie, Chancelier des Universités de Lorraine et la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale la Moselle, représentée par Jean-René LOUVET, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, Directeur des Services Départementaux de l' Education Nationale de la Moselle

et

Le lycée Louis Casimir TEYSSIER, représenté par Angela HAMMAN, proviseur.

Cadre

Le contrat d'objectifs s'inscrit dans le cadre défini par la Loi n° 2005 - 380 du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école.

« Le conseil d'administration se prononce sur le contrat d'objectifs conclu entre l'établissement et l'autorité académique, après en avoir informé la collectivité territoriale de rattachement. »

Il se fonde sur le décret n°2005-1145 du 09 septembre 2005 ; article 2.2 :

« Le contrat d'objectifs conclu avec l'autorité académique définit les objectifs à atteindre par l'établissement pour satisfaire aux orientations nationales et académiques et mentionne les indicateurs qui permettront d'apprécier la réalisation de ces objectifs ».

Et sur la circulaire n° 2005-156 du 30 septembre 2005

« Dans chaque établissement, doit être établi un projet de contrat d'objectifs. En cohérence avec le projet d'établissement, et sur la base des orientations nationales et académiques, il définit des objectifs à atteindre à une échéance pluriannuelle (de 3 à 5 ans) sous forme d'un programme d'actions . . . »

En conformité avec les objectifs du projet académique et les orientations du projet d'établissement, les responsables de l'établissement s'engagent sur une période de 4 ans à la réalisation prioritaire des objectifs suivants, en mobilisant les ressources humaines, les délégations financières, et les capacités de formation octroyées.

Objectif 1 : Renforcer l'efficience de l'action pédagogique afin de permettre à chaque élève de construire son projet, dans un principe d'orientation positive et d'égalité des chances				
Indicateurs (3 à 5)		Actions		
Dénomination	Performance observée et attendue			
	2011	2012	2016	
1. Taux d'accès à la première GT (sans redoublement)	86.8 %	87.7 %	90 %	<p>A. Actualiser les évaluations diagnostiques dans le cadre de la liaison Collège-Lycée et engager un repérage précoce des élèves en difficulté pour mettre en place des dispositifs adaptés d'aide à la réussite : AP, études encadrées, soutien disciplinaire, tutorat, prise en charge des élèves à profil particulier</p> <p>B. Adapter l'accompagnement personnalisé aux besoins et aux profils des élèves, à chaque niveau de la scolarité et développer les échanges de pratiques pédagogiques et le travail collaboratif des enseignants</p> <p>C. Mettre en place un service public de soutien scolaire par l'organisation de stages de remise à niveau intégrés au processus d'orientation</p> <p>D. Poursuivre la formation des professeurs principaux et le travail en concertation pour le suivi des élèves (renforcer l'articulation de l'action pédagogique et éducative)</p> <p>E. Accompagner chaque élève dans la construction de son projet d'orientation à travers un programme d'action annuel (PDMF) en lien avec les actions du BEF et le projet académique :</p> <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Information à l'Orientation post-3^{ème} et collaboration pédagogique inter-établissements, dans le cadre des projets disciplinaires (Maths en jeans, Projet Sciences)- Stages passerelles et stages de remise à niveau - Parcours de découvertes des formations post-bac : - partenariat UL et US - Rencontres étudiants et enseignants du supérieur dont CPGE - visite des sites universitaires (Forum des Universités Strasbourg) – Participation au Forum des formations du BEF et au Salon Oriaction) - Forum des métiers (action partenariale avec les parents d'élèves et les entreprises locales) - Information sur les formations franco-allemandes
2. Taux d'accès à la série scientifique Taux d'accès des filles à la filière scientifique	33 % 31.7 %	29.2 % 24 %	> 30 % 30 %	
3. Taux d'accès aux Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles (source APB)	6.7 %	9.8 %	15 %	
4. Taux d'accès des Bacheliers STMG au supérieur STS et IUT – au DCG- CPGE (source APB)	78.7 % dont 1 DCG	81.2 % dont 3 CPGE	100 %	
5. <u>Taux de réussite</u> enseignement supérieur niveau bac+1 (année critique) toutes séries générales et technologiques	Indicateur en cours de construction (suivi de cohorte post-bac)			

Objectif 2 : Développer la mobilité et l'ouverture culturelle à travers tous les enseignements et renforcer les compétences linguistiques

Indicateurs (3 à 5)				Actions
Dénomination	Performance observée et attendue			
	2011	2012	2016	
1. Effectifs de la section européenne (niveau seconde)	16	35	> 35	<p>A. Poursuivre les programmes d'échanges internationaux dans le cadre de l'enseignement des Langues Vivantes et notamment de la section euro « allemand »</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer l'enseignement de l'allemand pour valoriser les dispositifs bi-langue et bi-culturel existant dans les collèges de recrutement (diversifier la DNL, maintenir l'enseignement de LRPM, cours d'approfondissement culturel) - Préparer les élèves à la Certification en langue vivante <p>B. Développer les relations franco-allemandes et le partenariat transfrontalier sur des thèmes transversaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le développement durable « Freiburg, die grüne Stadt » - les parcours de formation franco-allemands : partenariat avec l'Arbeitsagentur de Pirmasens <p>C. Prendre appui sur les appariements existant avec les établissements européens (Allemagne, Tchéquie) et l'Australie pour initier la mobilité et multiplier les situations de communication en langue étrangère</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la connaissance des pays partenaires en élaborant des projets et programmes de voyage centrés sur la culture et la civilisation étrangère - Soutenir les programmes de mobilité par l'information et l'aide à l'élaboration des projets européens d'échanges « Brigitte Sauzay », « Voltaire » <p>D. Favoriser le développement culturel et permettre l'accès à la culture de tous les lycéens, quelque soit leur voie de formation et leur niveau de réussite et prendre appui sur l'ensemble des disciplines en leur donnant un prolongement culturel</p> <ul style="list-style-type: none"> - visite des lieux de mémoire, des sites historiques et des lieux d'expositions, sorties théâtre, opéra, cinéma, musées etc., - valorisation du patrimoine, des structures et des ressources locales (Ouvrages de la Ligne Maginot, Site Gallo-romain de Bliesbrück, Musées, Médiathèques, Salles de spectacle etc.) - Voyage en Italie et en Espagne <p>E. Poursuivre les activités de pratiques artistiques et développer les contacts avec les professionnels des arts et des sciences (peintres, écrivains, comédiens, chercheurs et scientifiques) et proposer des rencontres, dans le cadre du lycée</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place l'Atelier Scientifique et Artistique (photographie) « Le Patrimoine Naturel et Culturel Lecture du Paysage » en prenant appui sur la convention établie entre le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord et le lycée, et en profitant de la position privilégiée du secteur de Bitche dans la Réserve Mondiale de la Biosphère - Pérenniser les projets existants : l'Atelier Théâtre en lien avec les associations culturelles locales (Artopie), la Cafet'littéraire (programme de conférences et de rencontres littéraires)
2. Nombre de mentions « Section européenne » au bac	22	24	35	
3. Taux d'élèves ayant participé, durant leur scolarité, à un échange linguistique dans le cadre des programmes spécifiques B. Sauzay et Voltaire et des appariements existants : Allemagne, Tchéquie, Australie	NC	46 %	100%	
4. Taux de participation des élèves aux <u>projets</u> culturels : - Atelier Théâtre, Café littéraire - Atelier Sciences et Arts, Maths en Jeans - Journal des Lycéens	12 %	13%	> 15 %	
5. Taux d'élèves ayant construit un parcours culturel diversifié (participation à trois sorties culturelles ou plus), durant leur scolarité	NC	76.7%	100%	

Objectif 3 : Construire un parcours citoyen propice à l'engagement dans la vie en collectivité et à l'épanouissement personnel

Indicateurs (3 à 5)				Actions
Dénomination	Performance observée et attendue			
	2011	2012	2016	
1. Taux de participation des lycéens aux élections du CVL	61.3 %	62.2 %	80 %	<p>A. Apprendre de la démocratie lycéenne : organisation d'une campagne électorale pour les élections des délégués de classe et du CVL – Formation initiale et continue des délégués de classe – Projet Lycéen en partenariat avec la Région Lorraine</p> <p>B. Dynamiser les structures de la vie lycéenne pour donner aux élèves une vision des réalités sociales et transmettre les valeurs de solidarité (actions organisées au profit de « SOS village d'enfants », Restos du Cœur, Don du sang - EFS)</p> <p>C. Développer les actions de prévention et de formation en direction des élèves (CESC) Promouvoir les parcours citoyens à travers les enseignements (EPS, ECJS, Eco-Droit) et valoriser l'engagement des lycéens en utilisant leurs compétences (JSP, Réservistes, Formation au secourisme) Développer le partenariat institutionnel Justice et Défense en lien avec les programmes ECJS</p> <p>D. Promouvoir l'autonomie des élèves pour la gestion de la Cafétéria (formation à la gestion), le fonctionnement des instances (organisation de l'information et de la communication des différents bureaux)</p> <p>E. Développer l'expression lycéenne à travers l'éducation aux médias</p> <ul style="list-style-type: none"> - Journal lycéen : Lis ! C TEYSSIER - Enseignement d'exploration Littérature et Société : Thème 4 Les Médias - Actions spécifiques avec le CLEMI (Semaine de la Presse, Opération cartable et Concours Varenne) <p>F. Renforcer les actions de solidarité de proximité pour favoriser la cohésion sociale interne et assurer un égal accès aux activités et à la réussite :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer les initiatives d'autofinancement des projets en prenant appui sur la Maison des Lycéens - Créer les conditions les plus favorables pour conduire tous les élèves à la réussite - exemple : séjour de préparation aux examens pour les classes de STMG visant la construction d'une dynamique de groupe et favorisant l'émulation et le développement personnel (et 100% de réussite au bac STG en 2011 et 2012)
2. Taux d'élèves ayant construit, durant leur scolarité, un parcours citoyen diversifié, dans le cadre des actions du CESC ou des initiatives lycéennes du CVL (participation à trois actions spécifiques)	NC	91.2%	100%	
3. Nombre d'élèves actifs dans les structures d'animation de la vie lycéenne (Maison des lycéens, Journal des lycéens, CVL)	58	75	90	
4. Taux d'adhésion à la Maison des lycéens	83 %	71 %	85 %	